Le 15 mars 2012 – 9h30

Succès de la cession de 2,3% du capital de Pernod Ricard par GBL dans le cadre de la dynamique de valorisation de son portefeuille et de l'augmentation de sa flexibilité financière

A la suite du placement d'actions Arkema réalisé la veille, GBL (Groupe Bruxelles Lambert) annonce avoir réalisé avec succès la cession d'un bloc de 6,2 millions d'actions Pernod Ricard représentant environ 2,3% du capital de la société. Le produit de la cession s'élève à EUR 499 millions.

Sur la cession des titres Pernod Ricard, Albert Frère (CEO), Ian Gallienne et Gérard Lamarche (Administrateurs Délégués) de GBL, déclarent :

« La cession de 6,2 millions de titres Pernod Ricard pour un montant de EUR 499 millions permet à GBL de dégager une plus-value consolidée d'environ EUR 240 millions.

GBL reste pleinement engagé sur le long terme pour accompagner le développement de Pernod Ricard et réitère sa confiance aux équipes conduites par M. Patrick Ricard, Président du Conseil d'Administration, et M. Pierre Pringuet, Directeur Général, pour poursuivre leur stratégie exemplaire de croissance fortement créatrice de valeur. »

GBL conservera à l'issue de l'opération 7,5% du capital de Pernod Ricard. L'évolution de la participation de GBL au capital n'est pas de nature à affecter sa représentation au Conseil d'Administration de Pernod Ricard. Dans le cadre de cette opération de marché, GBL s'est par ailleurs engagée à l'égard des banques en charge du placement à conserver le solde de sa participation pendant une durée minimum de 90 jours calendaires.

Le placement a été dirigé par BNP Paribas et Société Générale en qualité de Teneurs de Livre Associés. Rothschild & Cie a agi en tant que conseil financier de GBL dans le cadre de l'opération.

Sur la stratégie de GBL, Albert Frère (CEO), Ian Gallienne et Gérard Lamarche (Administrateurs Délégués) de GBL, déclarent :

« Avec la cession des titres Arkema et Pernod Ricard, GBL a réalisé deux opérations portant sur un montant total de l'ordre de EUR 930 millions, permettant de dégager une plus-value consolidée d'environ EUR 460 millions. Ces deux cessions s'inscrivent pleinement dans la stratégie de GBL de valoriser son portefeuille d'actifs en assurant, en fonction des conditions générales de marché et de la performance propre des sociétés, des arbitrages réguliers.

Enfin, à la suite de ces deux opérations, GBL renforce davantage sa structure de bilan, lui conférant ainsi une pleine flexibilité financière et stratégique.»

Pernod Ricard est le co-leader mondial des Vins et Spiritueux, avec un chiffre d'affaires consolidé de 7 643 millions d'euros en 2010/11. Né en 1975 du rapprochement de Ricard et Pernod, le Groupe s'est développé tant par croissance interne que par acquisitions : Seagram (2001), Allied Domecq (2005) et Vin&Sprit (2008). Pernod Ricard est coté sur le marché réglementé de NYSE Euronext Paris et fait partie de l'indice CAC 40.

GBL est une société à portefeuille cotée depuis 1956 dont les actions sont admises aux négociations sur le marché règlementé de NYSE Euronext Bruxelles.

Le présent communiqué ne constitue ni une offre de vente, ni une sollicitation d'achat d'actions et l'offre des actions de la société Pernod Ricard par GBL ne constitue pas une opération par offre au public.

Avertissement

Ce communiqué a une valeur exclusivement informative et ne constitue ni une offre de vente, ni une sollicitation d'achat d'actions et l'offre des actions de la société Pernod Ricard par GBL ne constitue pas une opération par offre au public dans un quelconque pays, y compris en France.

Ce communiqué n'est destiné à être communiqué directement ou indirectement au Royaume-Uni qu'à (i) des investisseurs professionnels entrant dans le champ d'application de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (le "FSMA") ou (ii) des "high net worth entities" et autres personnes susceptibles d'en être légalement le destinataire entrant dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) du FSMA (ensemble avec les personnes visées au (i), les "personnes habilitées"), à l'exclusion de toute autre personne.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente de titres destinée aux Etats-Unis. Les titres visés par le présent communiqué n'ont fait, ni ne feront l'objet d'un enregistrement aux Etats-Unis en vertu du U.S. Securities Act de 1933 (le "Securities Act"). Lesdits titres ne sauraient être offerts ou vendus aux Etats-Unis en l'absence d'un tel enregistrement ou d'une exemption d'enregistrement en vertu du Securities Act. Aucune offre publique desdits titres ne sera faite aux Etats-Unis dans le cadre de la présente opération.

Dans le cadre de toute offre des actions susmentionnées de Pernod Ricard (les « Actions »), BNP Paribas et Société Générale (collectivement, les « Teneurs de Livre Associés ») et l'un quelconque de leurs affiliés respectifs sont susceptibles d'acquérir des Actions pour leur propre compte et en cette qualité de conserver, acquérir ou céder pour leur propre compte lesdites Actions. Les Teneurs de Livre Associés n'ont pas l'intention de communiquer sur ces investissements ou transactions autrement qu'en conformité avec les éventuelles obligations légales ou réglementaires applicables.

Les Teneurs de Livre Associés agissent pour le compte de GBL exclusivement dans le cadre de l'offre des Actions et ne peuvent être tenus à l'égard d'un quelconque tiers de fournir la même protection ou les mêmes services qu'à GBL dans le cadre susvisé.

Toute décision d'investissement relative à l'achat d'actions Pernod Ricard ne saurait être prise que sur le fondement des informations publiquement disponibles relatives à Pernod Ricard. Ces informations ne relèvent pas de la responsabilité de Groupe Bruxelles Lambert.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse est interdite dans tout pays où une telle diffusion, publication ou distribution serait effectuée en violation des lois ou règlements applicables.